

Bureau du taxi et du remorquage

dans ce numéro

3 CTQ-communiqué**5** Nouvelles du BTR**9** Coup de filet**12** Portrait André Leclerc**14** Consultations publiques recommandations

Effervescence printanière...

Depuis janvier, l'équipe du BTR n'a pas chômé. Le site Internet a fait l'objet d'une mise à jour et une refonte du site est en cours. Un outil plus convivial et plus attrayant, à votre service dès juillet 2011. Côté transport illégal, les inspecteurs ont fait de belles prises, ce qui permet d'assainir la situation et de mettre à l'écart les usurpateurs du gagne-pain des chauffeurs et propriétaires de taxi. Et puis, le 31 mars dernier, après six mois de travaux, la Commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement et la Commission du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures déposaient leur rapport sur l'étude de l'industrie du taxi. Bien sûr, le BTR était présent, ainsi que des intervenants de l'industrie du taxi. Dix-sept (17) recommandations ont été déposées au Conseil municipal et au Conseil d'agglomération le 14 avril dernier. Le rapport de la commission

mixte sera déposé au Comité exécutif à une date ultérieure. Les recommandations du rapport sont intégralement reproduites en pages 14, 15 et 16. Nous attendons donc la décision des élus.

Le travail continue et le BTR reçoit plusieurs demandes de la part des représentants de l'industrie dont, entre autres, celle de reformer la Table de concertation. Étant présentement à l'étape du dépôt des recommandations, nous devons attendre la décision des élus, avant d'entamer les processus de mise en œuvre. Cependant, vous pouvez communiquer toutes vos demandes au BTR, l'équipe effectuera les démarches nécessaires pour les traiter, dès que les élus auront rendu leur décision.

Remaniement au comité exécutif

Début avril, le comité exécutif de la Ville de Montréal a fait l'objet d'un remaniement et un nouveau responsable des transports a été nommé : monsieur Michel Bissonnet, maire de

l'arrondissement de Saint-Léonard. Il remplace à la barre du transport madame Manon Barbe, mairesse de LaSalle. Celle-ci s'est vue confier le dossier des Sports et loisirs. Femme de conviction et énergique, Manon Barbe a accompli un travail remarquable pour l'amélioration de la qualité du transport par taxi, celui-ci étant à son avis, un élément essentiel de l'offre de transport. Selon elle, les chauffeurs et les propriétaires de taxi ont grandement contribué aux changements positifs survenus dans l'industrie au cours des dernières années. L'équipe du BTR la remercie chaleureusement et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions. Afin de découvrir qui est Michel Bissonnet, celui-ci fera l'objet d'une présentation au cours de l'année 2011, dans les pages de *Taxi Le Journal*.

Bienvenue à bord M. Bissonnet.

Benoit Jugand, chef de division
Bureau du taxi et du remorquage



Financement Taxi



FARÉS KHOUBBIEH
DIRECTEUR FINANCEMENT TAXI

Centre de services Saint-Paul
5599, rue Laurendeau
Montréal (Québec) H4E 3W2

Siège social
2645, rue Allard
Montréal (Québec) H4E 2L7
514 765.3577 poste 241

LE FINANCEMENT, C'EST FACILE

Achat de permis Taxi
Refinancement de permis
Conditions de prêt taxi exceptionnelles
Pas de frais cachés
Réponse en 48 heures
Ristourne intéressante

avec l'équipe professionnelle et courtoise
de la Caisse Allard-Saint-Paul, pionnière
dans le financement taxi depuis 30 ans.



Desjardins
Caisse Allard-Saint-Paul



Permis pour un besoin particulier: une décision de la CTQ

Le 8 avril dernier, la CTQ a rendu une décision importante concernant les nouveaux permis de propriétaire de taxi pour besoin particulier à Montréal. Cette décision permettra aux personnes intéressées d'avoir un portrait de la situation actuelle de l'offre et de la demande pour ce type de service et de connaître les critères considérés par la Commission pour délivrer tout nouveau permis restreint aux déplacements des personnes handicapées dans cette agglomération.

Bref rappel

Le 18 août 2010, M. Hamad Knaan faisait une demande à la CTQ pour obtenir un permis de propriétaire de taxi pour besoin particulier afin d'offrir un service de taxi accessible aux personnes handicapées dans l'agglomération A-11 Montréal, agglomération dans laquelle le nombre maximal de permis autorisés est atteint. Suite à l'analyse du dossier, la CTQ a rendu sa décision et la demande a été rejetée. Dans les motifs expliquant le refus il est dit que:

- la preuve dans la demande n'a pas démontré l'existence d'un besoin particulier justifiant l'émission d'un nouveau permis restreint pour le transport des personnes handicapées dans l'agglomération A-11 Montréal;
- le nombre de permis régulier décrété est atteint et plus de 200 permis accessibles sont délivrés;
- la Commission (CTQ) estime qu'il est prématuré de déterminer l'effet de la délivrance de nouveaux permis sur la rentabilité des entreprises de taxi habilitées à exploiter leurs services dans l'agglomération A-11 Montréal;
- la Commission est d'avis qu'il est aussi prématuré de délivrer un nouveau permis restreint en raison de l'intérêt public qui impose de maintenir une qualité de services de taxi pour la population et assurer la rentabilité des entreprises de taxi.

Décision MPTC11-00108. Disponible sur le site de la CTQ www.ctq.gouv.qc.ca/accueil-article (importante décision)

CTQ - communiqué

Pas de hausse des tarifs de transport par taxi en 2011

À la suite d'une audience publique tenue le 9 février dernier, la Commission des transports du Québec a décidé de maintenir à son niveau actuel les tarifs de transport par taxi. Cette audience visait à déterminer l'impact sur les tarifs de la hausse de 1 % de la taxe de vente du Québec (TVQ) décrétée le 1^{er} janvier 2011.

Ainsi, les tarifs au taximètre incluant la TPS et la TVQ demeurent les suivants:

- 3,30 \$ au moment de la prise en charge du client;
- 1,60 \$ par kilomètre parcouru;
- 0,60 \$ par minute d'attente et 36,20 \$/heure.

La Commission en a décidé ainsi car, selon la preuve soumise, la majorité des titulaires de permis de taxi du Québec souhaitent le maintien des tarifs actuels, même si cela était pour entraîner une légère diminution de leurs revenus. Selon la Commission, cette diminution sera toutefois compensée par les économies réalisées au niveau des frais d'ajustement des taximètres et du temps requis pour procéder à un tel ajustement. À cela, il faut ajouter la perte de courses et de revenus susceptible de découler d'un tarif ajusté à la hausse, qui serait rendu trop dispendieux pour la clientèle.

Les intervenants de l'industrie présents lors de l'audience se sont par ailleurs montrés unanimes quant à la nécessité, pour la Commission, de réaliser à l'automne 2011 une étude exhaustive des coûts d'exploitation dans l'industrie du taxi et des limousines, afin d'établir une nouvelle grille tarifaire et de tenir compte de la prochaine augmentation du taux de la TVQ à 9,5 %, prévue pour le 1^{er} janvier 2012.

La décision MPTC11-00085 relative à cette fixation des tarifs de transport par taxi peut être consultée sur le site Internet de la Commission à l'adresse suivante: www.ctq.gouv.qc.ca.

Source: CTQ

**général
taximètre inc**

1258, Laurier Est
Montréal • Québec • H2J 1H1

Tél. : (514) 523-2681
Fax. : (514) 523-0113

**Vente et réparation
de taximètres**

**Installation de taximètres
et radios**

Fabrication de lanternons

**Général Taximètre Inc. est
mandataire de la CTQ**

NOUVEAU

**Taximètre Pulsar, Silent 610
Lumitronic N-G**

Installation de support pour vélo

Lanternon aimanté

**Installation
d'attache-
remorque**





M. Denis Cartier

Bonne retraite Denis!

Au service du ministère des Transports du Québec (MTQ) depuis 30 ans, Denis Cartier prend une retraite bien méritée. Le BTR veut souligner l'engagement de M. Cartier et sa contribution importante au développement de l'industrie du taxi. Coordonnateur ministériel du dossier du taxi depuis 2001, Denis Cartier a agi comme conseiller auprès des autorités du Ministère et du gouvernement sur les questions relatives au dossier du taxi et des limousines. Il a coordonné les travaux et réalisé les études associées à l'encadrement institutionnel et légal du transport par taxi. Denis Cartier a donné plusieurs conférences, au Québec et à l'étranger, sur l'industrie du taxi ayant pour thèmes :

- Colloque sur le transport adapté au Québec. *La situation du taxi: une réflexion amorcée.*

- Conférence européenne des ministres des Transports. *Le rôle des taxis dans les transports publics au Québec.*
- Colloque sur le transport adapté au Québec. *La surcharge tarifaire dans le transport par taxi adapté.*
- Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi. *Intermédiaires en services de transport par taxi.*
- Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi. *Pleins feux sur les associations de services de taxi.*
- Colloque sur le transport adapté au Québec. *Taxi et taxi adapté.*

Toute l'équipe du BTR le remercie chaleureusement pour le travail accompli et lui souhaite bonne chance!



Le BTR devient membre

Taxi Research Network est un forum qui regroupe des intervenants de l'industrie du taxi de plusieurs grandes villes du monde. Sur son conseil d'administration siège *The Transportation Research Board* des États-Unis. L'organisme a comme mission de trouver des solutions aux problèmes complexes que représente le transport par taxi considéré

comme une composante essentielle du transport public. Le réseau comprend des représentants de tous les secteurs: administration, réglementation, recherche universitaire, professionnels ayant un intérêt dans le transport par taxi. Le réseau se veut une plateforme pour échanger sur les pratiques d'affaires entourant l'industrie afin de bien soutenir son développement

économique. Les échanges se font sous forme de rencontres et de séminaires. Le BTR s'est inscrit comme membre afin d'être au fait des développements de l'industrie du taxi et d'en faire ainsi bénéficier l'industrie montréalaise du taxi.

www.taxiresearch.net

Le Carrefour du Taxi est le **portail d'information privilégié** pour l'industrie du taxi au Québec!



CARREFOUR DU TAXI
FINANCEMENT | FORMATION | SERVICES

www.carrefourdutaxi.ca

Le Carrefour du Taxi est une initiative de FinTaxi.



LOUEZ UNE LIMO POUR VOTRE PARTY SANS REVENIR à Pied :-)

Assurez-vous que :

- l'entreprise qui vous loue votre limousine détient les permis nécessaires. Demandez un numéro de permis déposé par la Commission des transports du Québec (CTQ) ;
- le véhicule est bel et bien une limousine ; demandez à voir un véhicule qui porte une plaque reconnaissant par TS, pour «transport spécialisé» ;
- votre groupe ne dépasse pas huit (8) personnes dans la limousine. Le chauffeur n'est pas inclus dans le calcul des huit (8) personnes ;
- personne ne consomme d'alcool dans la limousine. C'est interdit !!!

Si, le soir de votre balade en limousine l'une de ces conditions n'est pas respectée, les inspecteurs du Bureau du taxi et du remorquage (BTR) peuvent faire cesser le transport et saisir le véhicule. Vous serez alors obligés de poursuivre votre projet... à pied ! **Autre truc :** lors de la réservation de la limousine, ne faites qu'un dépôt et payez le montant total après la soirée. Exigez une facture ou un reçu.

1 image de Bureau du taxi et du remorquage (BTR)

Montréal

Nouvelles du BTR

Bal des finissants et transport illégal

Fin juin, dans le milieu scolaire, se tiendront de nombreux bals de finissants. Les agences de location de limousines font des affaires d'or. Certains transporteurs illégaux tentent de profiter de la manne. Le BTR intervient pour freiner cette pratique en effectuant des coups de filet fructueux. Cette année, le BTR innove en informant les étudiants des Commissions scolaires de l'île de Montréal et les agences de location de la façon de procéder lorsque vient le temps de retenir les services d'une limousine. Question de ne pas terminer la soirée en queue de poisson du côté des étudiants et, pour les agences de location, de ne pas se voir confisquer les véhicules, sans compter les amendes salées. Souhaitons que cette démarche porte des fruits et que le transport illégal soit chose du passé. Le BTR incite tous les chauffeurs témoins d'irrégularités à dénoncer les contrevenants en composant le 514-280-0025, du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h. Protégez votre industrie, votre gagne-pain !

Avis aux propriétaires

Depuis janvier dernier, on note une recrudescence de bris de vitres de voitures taxis pour vol de monnaie ou tentative de vol. Il est fortement recommandé de ne rien laisser à la vue de possibles malfaiteurs et de placer la monnaie dans un endroit discret. La cible des voleurs peut être aussi le GPS ou même le permis de chauffeur. Une bonne habitude à prendre : les retirer du véhicule. Cela évite tracas et pertes de temps.

Une fin de mars torride

Le renouvellement des permis a été complété au 31 mars dernier. Et toute l'équipe a travaillé très fort pour y arriver. Malgré le fait qu'une lettre de renouvellement ait été envoyée en janvier 2011 à tous les propriétaires de permis, beaucoup d'entre vous se sont présentés à la dernière minute et certains, pour effectuer à la fois le renouvellement de permis et le changement de véhicule! Le 30 et 31 mars dernier, le BTR a servi 825 clients, effectué 608 renouvellements de permis avec un temps d'attente d'environ deux heures. Ce qui est beaucoup! Cela a causé, il va sans dire quelques frustrations. L'équipe du BTR est consciente qu'une telle situation est difficilement tolérable et qu'une solution de rechange doit être trouvée pour les retardataires. Afin d'améliorer le service, le BTR a besoin de la collaboration des propriétaires et chauffeurs de taxi. Au cours de l'année 2011, l'équipe va cependant se pencher sur ce dossier afin de trouver des solutions permanentes et éviter que la situation ne se reproduise. Il nous faut trouver des moyens pour améliorer la qualité du service.

Le site Internet du BTR se revampe

Depuis janvier, le BTR a procédé à la mise à jour de son site Internet. Cependant, une refonte complète du site est en cours. Le calendrier de réalisation prévoit la mise en ligne pour juillet 2011. Le nouveau site va être plus convivial, avec un affichage dynamique. Il comprendra, entre autres, de nouvelles pages pour les commentaires, une carte des postes d'attente, les zones d'exclusivité pour les contrats d'accidents et de nombreuses fonctionnalités. Un centre de documentation va aussi voir le jour. Un nouveau design pour un nouveau look!

Chauffeur anticipant un refus de payer

Plusieurs chauffeurs ont déjà eu affaire à un client qui refusait de payer la course. Une expérience pénible, frustrante, des plus injustes. Il est compréhensible que les chauffeurs se tiennent sur leur garde et tentent d'éviter ces vols dont ils sont victimes. Cependant, certains poussent à l'excès leur méfiance et commettent des injustices à leur tour dans le but de se protéger. Voici un cas réel, survenu récemment, qui illustre un tel dérapage.

À la sortie d'un cabinet de dentiste, une octogénaire demande un taxi pour retourner à son domicile dans l'ouest de l'île. Sur Décarie, la dame dit tout bonnement que le compteur tourne plus vite lorsque le véhicule est en mouvement que lorsqu'il est arrêté. Une évidence pour tous, mais pas pour le chauffeur, qui donne une interprétation toute personnelle à ce commentaire. Pour une raison inconnue, celui-ci s' imagine que la cliente ne le paiera pas. Il stoppe la voiture sur l'accotement, se tourne et lance à la dame : « Vous ne voulez pas payer la course ! Si vous ne me donnez pas un acompte de 30 dollars immédiatement, je ne bouge pas d'ici ! » La dame, mal en point, ressentant la douleur que l'anesthésie ne parvient pas à calmer, ne comprend pas ce qui se passe. Elle n'a

d'autre choix que d'obtempérer. Le taximètre passe de 17 à 21 dollars avant que le chauffeur redémarre. Lorsque le compteur affiche 30 dollars, nouvel arrêt. Même stratagème : acompte obligatoire, sinon immobilisation du véhicule. La situation se répète à deux reprises avant d'arriver à destination. Montant total de la course : 45 dollars. Traumatisée par son expérience, la dame dépose une plainte au BTR.

Rappelons que l'article 128 du règlement sur le transport par taxi RCG 10-009 stipule : *Lorsque le client d'un service de transport par taxi refuse de payer le prix de la course, le chauffeur peut conduire le taxi au poste de police le plus près pour faire concilier le différend. Le client doit, à la demande d'un agent de la paix, s'identifier aux fins d'un recours civil, le tout en conformité avec l'article 65 de la loi.*

Il est donc formellement interdit à un chauffeur d'exiger un acompte. Les contrevenants causent un tort considérable à l'industrie. En cette période économique difficile, il convient de faire montre de professionnalisme et de garder la tête froide pour régler les différends.

Conversation téléphonique lors d'une course

Le BTR reçoit de nombreuses plaintes de clients indiquant que certains chauffeurs tiennent des conversations téléphoniques lors d'une course. Questionnés sur ce sujet, les individus concernés font souvent les commentaires suivants :

« Oui, mais j'avais un *Bluetooth* ! »

« C'était ma femme, elle voulait que je rapporte du lait et du pain. »

« Oui, mais j'ai dit que j'étais avec des clients et j'ai raccroché immédiatement. »

« Ça duré juste une minute. »

« Je devais répondre, c'était la maison, peut-être qu'il y avait une urgence. »

Ces chauffeurs oublient que l'article 122 du règlement sur le transport par taxi RCG 10-009 précise le point suivant : *Lors de l'exécution d'une course, le chauffeur doit s'abstenir de tenir une conversation téléphonique au moyen d'un téléphone cellulaire.* L'article ne prévoit aucune exception et une amende de 125 \$ y est rattachée.

Concernant le dispositif mains libres, il ne faut pas confondre le règlement sur le transport par taxi et le code de sécurité routière qui précise, à l'article 439.1 : *Une personne ne peut, pendant qu'elle conduit un véhicule routier, faire usage d'un appareil tenu en main muni d'une fonction téléphonique.* Le conducteur qui tient en main un appareil muni d'une fonction téléphonique est présumé en faire usage.

Le client qui paie pour un transport par taxi est en droit de recevoir toute l'attention du chauffeur qui doit se concentrer sur la conduite de son véhicule, non sur une conversation téléphonique.

En conclusion, renversons la situation. Au restaurant, alors que vous donnez votre commande à la serveuse, celle-ci vous interrompt pour prendre un appel sur son cellulaire. Au cabinet du médecin, celui-ci, *Bluetooth* à l'oreille, discute avec un interlocuteur alors qu'il vous examine. Trouveriez-vous ces situations acceptables ? Certes non ! Offrez à vos clients la même qualité de service que vous aimeriez recevoir.

Frédéric Larose
Inspecteur

Bonne nouvelle!

Depuis 2004, le RACQ a fait économiser plus de 10 millions de dollars aux chauffeurs de taxi à travers le Canada. Dans la province de Québec, plus de 10 000 chauffeurs de taxi ont pu bénéficier de ce rabais dont 7000 à Montréal. Avec ce succès, le **Club taxi service** a été créé avec la collaboration du RACQ dans le but d'élargir nos champs d'activités et faire économiser de plus en plus de chauffeurs de taxi de la province de Québec.



**2,5 cents/L
de rabais
en plus des
Petro-Points**



Téléphonez-nous: Montréal (514) 278.4774 • Sans frais: 1 888 278.4774
Télécopieur: (514) 278.7007 • Sans frais: 1 800 557.7007

Québec

Pour obtenir la carte, remplissez le formulaire et retournez-le sans frais par fax au :

514 278.7007 ou au 1 888 557.7007

Pour nouvelle inscription seulement

SVP remplir en lettres moulées

Cochez votre champ d'activités

Taxi ☐

Remorquage ☐

Courrier ☐

Scolaire ☐

NOM _____

PRÉNOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

PROVINCE _____

CODE POSTAL _____

TÉLÉPHONE _____

CELLULAIRE _____

PAGETTE _____

COURRIEL _____

CHAUFFEUR

OUI ☐

NON ☐

PROPRIÉTAIRE

OUI ☐

NON ☐

NUMÉRO DE POCKET OU NUMÉRO D'EMPLOYÉ _____

BANNIÈRE TAXI _____

EMPLOYEUR _____



Obtenez un rabais instantané de 2,5 cents/L de Petro-Canada sur vos achats d'essence. C'est simple et gratuit!

Le RACQ a conclu une entente avec Petro-Canada afin d'accorder aux membres des industries du taxi, limousine, remorquage, service de courrier et scolaire, des rabais intéressants sur les prix de l'essence et de lave-autos partout au Canada. Il vous suffit de présenter votre carte Petro-RACQ lors de l'achat.

Le rabais est instantané, à l'achat d'essence, diesel et propane, peu importe le mode de paiement.

Vous avez également droit à vos Petro-Points. Votre carte Petro-RACQ est gratuite. Pour l'obtenir, veuillez remplir ce formulaire et nous le faxer immédiatement sans frais. Vous recevrez votre carte dans les 7 jours.

À vous d'en profiter!



Webasto réchauffe votre véhicule sans utiliser la marche au ralenti du moteur

Webasto TaxiEco réchauffe votre véhicule

Webasto est fière d'annoncer le lancement de son chauffe-cabine TaxiEco. Dédié au programme des taxis écologiques TaxiEco, niveau Argent d'Energium, cet appareil de chauffage auxiliaire vous permettra de diminuer vos dépenses d'opération, d'améliorer l'environnement et surtout vos revenus.

Adaptable à tous les types de véhicules par des installateurs accrédités, cet appareil de très haute fiabilité, avec une excellente garantie, vous procurera un confort inégalé à faible coût.

Certains des avantages de Webasto



- ✓ Économie de carburant
- ✓ Réduction des gas à effet de serre
- ✓ Réduction de la marche au ralenti

Et bien d'autres avantages...

- Plus grand confort intérieur
- Réchauffage rapide de l'intérieur
- Dégivrage rapide des glaces
- Réchauffage du moteur pour un démarrage sûr et facile
- Rendement amélioré du moteur

CERTIFICATION



Webasto TaxiEco, la solution par excellence

En plus de permettre une économie d'argent, le chauffe-cabine Webasto TaxiEco contribue à diminuer la pollution tout en respectant la réglementation en vigueur.



Réduit la marche au ralenti Préchauffe le moteur Élimine les démarrages à froid Réduit les coûts de maintenance Préchauffe l'intérieur Répond aux normes



- 1 **Aéroport de Montréal** : transport de clients
- 2 **Boulevard Saint-Laurent** : véhicule des États-Unis transportant des clients du Québec
- 3 **Aéroport de Montréal** : limousine BMF (Baptême/ Mariage/Funérailles) effectuant du transport de clients
- 4 **Centre-ville** : limousine CIE funéraire transportant des clients au Centre Bell pour une partie des Canadiens
- 5 **Boulevard Saint-Laurent** : véhicule de l'Ontario transportant des clients du Québec
- 6 **Aéroport de Montréal** : plaque «F» de Gatineau transportant des clients
- 7 **Angle Union/Sainte-Catherine** : transport de danseuses
- 8 **Boulevard Saint-Laurent** : 2^e saisie en un mois du même véhicule des États-Unis transportant des clients du Québec

Transport illégal

le BTR maintient son offensive contre les illégaux

L'hiver fut une fois de plus très occupé pour les inspecteurs du Bureau du taxi et du remorquage. Ils ont saisi pas moins de huit véhicules servant à effectuer du transport illégal sur le territoire de la Ville de Montréal. Aucun permis de propriétaire de taxi n'était rattaché à ces voitures. Il s'agit de véhicules privés et de limousines qui transportent des clients dans les bars et restaurants, ou des véhicules dont les services sont retenus par des agences d'escortes et de danseuses. Une fois de plus, l'aéroport de Montréal fut un secteur privilégié pour les saisies.

Les inspecteurs du bureau ont travaillé en collaboration avec les policiers de la Ville de Montréal. Les contrevenants ont été identifiés à la suite de plaintes et observations effectuées par les inspecteurs du BTR.

R. Hevey
Inspecteur



Transport par taxi accessible

Un marché possible

Un nouveau créneau apparaît depuis peu dans le transport par taxi. On l'appelle communément « transport par fourgonnette adaptée, transport par taxi adapté, transport par fourgonnette accessible ou taxi accessible ».

Des données intéressantes

Depuis 2002, la *Loi concernant les services de transport par taxi* permet à la Commission des transports du Québec (la Commission) « de délivrer un nouveau type de permis de propriétaire de taxi à une personne qui fait la preuve de sa nécessité pour répondre à un besoin particulier, notamment à l'égard des déplacements des personnes handicapées. La Commission a délivré 168 permis pour l'île de Montréal en vertu de ce pouvoir. Les titulaires de ces permis doivent exploiter leur service avec un véhicule accessible aux fauteuils roulants motorisés et ne transporter que des personnes handicapées, des personnes à mobilité réduite ou des personnes âgées ayant besoin d'assistance ainsi que leurs accompagnateurs. Entre 2002 et 2008, le nombre de taxis accessibles en circulation à Montréal est passé de 46 à 175, en incluant les taxis accessibles rattachés à des permis réguliers. » Ce texte est tiré de l'*Étude sur le transport par taxi accessible sur l'île de Montréal*, réalisée en 2008 par la CTQ. Cette étude anticipe une croissance des besoins en taxis accessibles et fait état

d'une hausse annuelle moyenne de près de 20 %. L'étude est disponible sur le site de la CTQ (www.ctq.gouv.qc.ca).

Taxis accessibles rattachés à un permis régulier

Ces permis délivrés pour des besoins particuliers sont appelés aussi permis restreints. Permis restreints, parce qu'en théorie les détenteurs de ces permis ne peuvent effectuer que certains types de transport. Et ne peuvent effectuer du transport régulier par taxi, comme prendre en charge des clients sur la rue.

Si un taxi accessible peut être rattaché à un permis régulier, légalement rien n'empêcherait les propriétaires de permis de taxis réguliers de s'équiper d'un véhicule pour faire ce type de transport. Et certains propriétaires de permis ont pris le virage puisque l'on fait mention sur le site de la CTQ, dans la section *Avis public* du 2011-01-13, de 41 demandes pour des permis pour besoins particuliers (permis restreints). La croissance de la demande se poursuit depuis 2008, le transport adapté est donc en expansion.

Devant l'effritement du marché classique du transport par taxi, ce créneau peut constituer une avenue intéressante. Le MTQ offre un programme de subvention pour l'adaptation des véhicules. Si cette avenue vous intéresse, renseignez-vous auprès du ministère en composant le 514-873-7781, poste 3268.

COOL TAXI la suite



www.cooltaxiquebec.ca

Montréal et environs		
Ass. Taxi Diamond	Montréal	514-273-6331
Atlas Taxi	Montréal	514-485-8585
Champlain Taxi	Montréal	514-271-1111
Taxi Boisjoly-Villeray	Montréal	514-252-1313
Taxi Coop de l'Est	Montréal	514-352-6000
Taxi Coop de l'Ouest	Montréal	514-636-6666
Taxi Coop Montréal	Montréal	514-725-9885
Taxi Expert	Montréal	514-374-7171
Taxi Hochelaga-Beaubien	Montréal	514-322-2121
Taxi Pontiac	Montréal	514-767-6666
Taxi Van Médic	Montréal	514-739-9933

Rive-Sud		
Allo Taxi	Longueuil	450-646-6060
Taxi Savaria	Varenes	450-652-6669
Taxi Union	Longueuil/St-Jean-sur-Richelieu	450-679-6262
Taxi Prestige	Châteauguay	450-699-1999

Rive Nord		
Coop Taxi Laval	Laval	450-688-8700
Lachute Taxi	Lachute	450-562-2222
Taxi 7000	St-Thérèse/Blainville	450-430-7000
Taxi Soulanges	Vaudreuil-Soulanges	450-374-3434
Taxi Venise Valleyfield	Valleyfield	450-373-2727

Laurentides		
Taxi Local Mt-Tremblant	Mont-Tremblant	819-808-8294

Outaouais		
Taxi Loyal	Gatineau	819-663-7177

Instructions aux chauffeurs

- Valider l'authenticité du coupon en vérifiant les caractéristiques de sécurité mentionnées devant le coupon.

- Remettre la monnaie au client si le montant de la course est inférieur à la valeur du coupon.

- Pour remboursement : veuillez vous adresser à votre intermédiaire en service ou facturez directement le CPCDIT, 2631, boulevard du Versant-Nord, Québec (Québec) G1V 1A3

Nouvelle émission

En juin, coïncidant avec les bals de finissants et la fête de la Saint-Jean-Baptiste, de nouveaux coupons *Cool Taxi* seront émis. Ces coupons, qui ont vu le jour durant le temps des fêtes, ont connu un véritable succès. On avait alors mis en circulation 100 000 coupons en coupures de 5 et 10 dollars, pour une valeur de 750 000 dollars. Une deuxième émission avait suivi en janvier pour faire face à la demande.

Baisse de la demande

Daniel Bouchard, directeur général du Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi (CPCDIT), a fait savoir que la vente des coupons a diminué en janvier. « Il y a eu une baisse au niveau des ventes, mais c'est un ralentissement moins important que prévu. On s'attendait à ce que ça tombe à plat, mais ce n'est pas le cas. Pour un produit de taxi prépayé, c'est extrêmement bon, alors que c'était la période où les gens ont le moins d'argent dans l'année. N'importe quelle compagnie voudrait avoir notre rendement. »

De nouveaux partenaires

L'avenir semble des plus prometteur pour *Cool Taxi*, car de nouveaux joueurs d'importance se joindront à l'organisation. « On essaie d'être le plus imaginatif possible avec des partenaires sérieux et solides, affirme M. Bouchard. On a de bonnes discussions

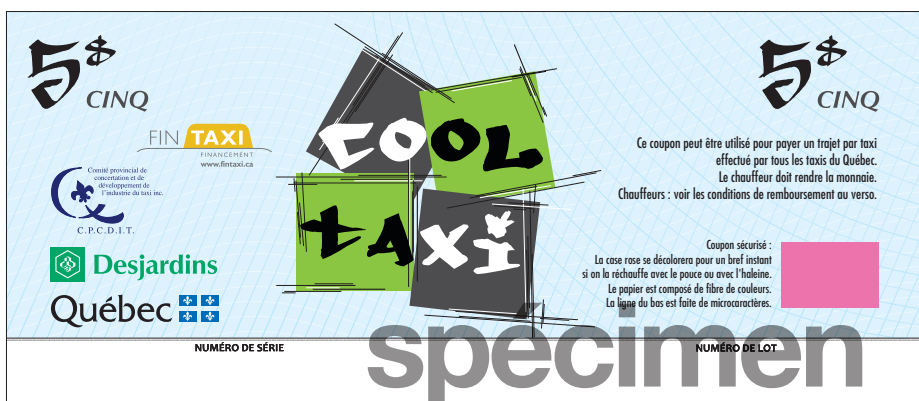
avec de grosses boîtes et il y a beaucoup à faire. Ce qui prend le plus de notre temps, ce sont les étudiants qui sollicitent les gens du comité pour faire de la sensibilisation d'ici les bals de finissants. C'est notre devoir de répondre à ces demandes » se réjouit-il. Une entente de trois à cinq ans avec d'importants partenaires devrait se conclure sous peu.

Une ombre au tableau

Certains chauffeurs ont refusé les coupons *Cool Taxi*. Jusqu'à maintenant, dix-sept plaintes ont été portées. M. Bouchard intervient directement auprès des compagnies de taxi concernées et les fautifs sont avertis. « Il n'y a pas de raison de les refuser, dit-il. Les compagnies se sont engagées à prendre les coupons. » Des mesures disciplinaires allant de l'amende à la suspension peuvent être prises en cas de récidive. « Un seul refus peut avoir un impact catastrophique pour *Cool Taxi*, précise-t-il. Tu dis non à un client qui, lui, va le répéter à une dizaine de personnes. La population va finir par perdre confiance dans le service. C'est pour ça qu'on ne tolère rien. » Les refus peuvent être dénoncés en visitant la section *Commentaires* sur le www.cooltaxiquebec.ca.

Les propriétaires indépendants peuvent se faire rembourser, sans frais, par les compagnies suivantes :

- Taxi Diamond;
- Taxi Champlain;
- Coop de l'Ouest;
- Taxi Hochelaga-Beaubien;
- Taxi Boisjoly (mardi et jeudi de 10 h à 17 h)





Portrait André Leclerc de Kéroul

et le chauffeur de taxi. Parce qu'il s'agit bel et bien d'une relation d'affaires selon André Leclerc.

Manque-t-il de taxis adaptés? Oui. «La plupart de ces véhicules sont réservés par la STM, et en dehors des heures on fait quoi?» questionne M. Leclerc. Il pense qu'il ne faut pas avoir peur de faire de la promotion auprès des hôteliers, restaurateurs, musées, etc. Les associations de services et les propriétaires de permis doivent être conscients de l'importance du marketing. À ce sujet, M. Leclerc mentionne le travail fait par le Bureau du taxi et du remorquage (BTR) pour le maintien d'un dialogue constant au sein de l'industrie du taxi et de ses partenaires.

Le taxi accessible, un créneau qui a de l'avenir donc. André Leclerc y croit. Conscient que cela coûte cher pour transformer un véhicule, le PDG de Kéroul souligne le programme de subvention du MTQ; celui-ci serait le seul ministère au Canada favorisant l'adaptation d'un véhicule. Une autre avenue peut être, à plus long terme, un modèle de taxi universel. Intéressant pour les propriétaires puisque cela vient avec les garanties du manufacturier. Les problèmes de mobilité ne concernent pas uniquement les personnes handicapées, il faut compter aussi avec le vieillissement de la population, selon André Leclerc. C'est pour ça que le créneau du taxi accessible a du potentiel et qu'il représente un chiffre d'affaires important.

Plusieurs projets sur la table

Un voyage en vue? «J'ai beaucoup voyagé, maintenant je suis plus tranquille», dit-il avec malice. Mais le projet *La Route accessible*, qui propose aux personnes à mobilité réduite des itinéraires touristiques, le tient occupé. Cette route existe depuis six ans, on la trouve nulle par ailleurs au monde. Kéroul travaille à en faire une route canadienne.

Plus tranquille? Peut-être. Cependant, il devra peut-être se rendre de nouveau en Espagne cette année, puisque Kéroul est en nomination pour le prix Ulysse OMT (Organisation mondiale du tourisme), section Innovation, concernant le projet *La Route accessible*. Il fait partie également de cette organisation, l'OMT, pour déterminer les critères d'accessibilité au plan international. De plus, il travaille à la tenue d'un congrès international multisectoriel qui se tiendrait à Montréal en 2014: *Pour parler d'accessibilité*. On y traitera de transport bien sûr, mais aussi de tout ce qui touche l'offre touristique et les infrastructures. Une trentaine de secteurs et plusieurs pays sont concernés. «On veut s'associer à des organismes qui regroupent des personnes handicapées», précise André Leclerc. Les États-Unis ont donné une réponse favorable, celle de l'Europe est en attente.

Selon André Leclerc, il est important de développer l'accessibilité par le taxi, parce que c'est participer au développement touristique, dont fait partie le taxi, avec des retombées économiques non négligeables. Pour le PDG de Kéroul, cela passe par des campagnes de sensibilisation. C'est pourquoi il lui faut être présent sur toutes les tribunes et faire partie de plusieurs comités. L'industrie du taxi doit saisir que l'excellence du service à la clientèle est un gage d'une relation d'affaires durable. Relativement à cela, il a pour principal désir de pouvoir demander un taxi à 30 minutes d'avis et obtenir ce service 24 h sur 24. Donc, en toutes circonstances comme tout le monde!

Mot clé: autonomie

Doté d'une énergie et d'une détermination peu commune, le président-directeur général et fondateur de Kéroul s'active depuis plus de trente ans à rendre le monde accessible aux personnes à mobilité restreinte. Ayant la paralysie cérébrale depuis sa naissance, André Leclerc a décidé que son handicap ne l'empêcherait pas de réaliser ses rêves. Et il en a beaucoup. Grand amateur de voyages, il a pratiquement fait le tour de la planète, rien ne l'arrête.

Quelle est la mission de Kéroul? Rendre la culture, le tourisme et le transport accessibles aux personnes à capacité physique restreinte. Depuis qu'il a fondé l'organisme en 1979, l'argument d'André Leclerc: les personnes à capacité restreinte constituent un marché important au Québec, soit 15 % de la population active. Les retombées économiques en matière de tourisme reliées à cette clientèle sont estimées à 263 millions, au Québec seulement. Ces retombées dépendent cependant d'une offre de services adaptée à ses besoins. Il souligne qu'il est important que l'industrie du taxi comprenne que les contrats avec la Société de transport de Montréal (STM) sont disponibles à heures fixes seulement et qu'ils ne suffisent pas à combler la demande. Les personnes handicapées ont besoin de taxis afin de pouvoir se déplacer en tout temps, comme pour aller au restaurant ou pour effectuer une sortie le soir par exemple. Taxi accessible, c'est offrir le même service que toute la population reçoit. Phrase qui revient souvent dans la conversation: on est comme tout le monde. Il y a dix ans, André Leclerc parlait du besoin d'un taxi accessible, l'industrie était sceptique. Depuis, la réponse s'est améliorée, mais il y a encore beaucoup de pain sur la planche. En matière de formation notamment. Plusieurs sont mal à l'aise face à une personne handicapée et cela peut nuire à la relation d'affaires entre le client

Publicité sur les taxis

De nouveaux lanternons dès ce printemps

Deux nouvelles entreprises viennent de faire leur entrée sur le marché de la publicité sur les taxis de Montréal. Les voici.

TAXIVISION

Créée en 2010, l'entreprise montréalaise se spécialise dans l'affichage publicitaire sur taxis: une plateforme répondant aux plus hauts standards du marché de la publicité. Sa mission: travailler de près avec l'industrie du taxi dans le but de revitaliser l'image du taxi à Montréal. Taxivision propose une formule adaptée aux besoins présents de l'industrie du taxi en offrant des revenus mensuels fixes, des méthodes de gestion de flotte, ainsi qu'un système de changement de panneaux publicitaires à la fine pointe de la technologie, réduisant ainsi les temps d'attente. L'entreprise s'apprête à mettre sur la route une flotte de 300 taxis d'ici le début de l'été, 500, avant la fin de 2011.



Taxivision

8255, Mountain Sights, bureau 130
Montréal (Québec) H4P 2B5
Tél.: 514-341-3277
info@taxi-vision.com • www.taxi-vision.com

TAXI MÉDIA PLUS

L'entreprise a pris la relève administrative de Taxi Média Pub en février dernier. Les nouveaux gestionnaires sont Guy Fortin, Ronald Tapiero et Ronald Bérubé. Cette équipe compte plus de vingt ans d'expérience dans le domaine de l'affichage extérieur et intérieur. La force de vente du groupe est sa principale qualité. Taxi Média Plus veut contribuer au rayonnement du média auprès de sa clientèle directe comme du grand public. Les propriétaires de permis de taxi peuvent contacter Jean-Noël Wesner au 514-562-2966. Pour toute autre information: Ronald Bérubé au 514-609-5033.

Taxi Média Plus

1751, rue Richardson, local 3600
Montréal (Québec) H3K 1G6



On fête la remise des diplômes chez FinTaxi

Le 31 mars dernier avait lieu la remise des diplômes de finissants de l'école FinTaxi. Une quarantaine d'étudiants, contents de terminer avec succès leur formation, se disent satisfaits et fiers de leur attestation. L'équipe de professeurs les a félicités chaleureusement et leur a souhaité bonne chance pour l'examen au Bureau du taxi et du remorquage. Ils attendent avec impatience d'obtenir leurs permis de chauffeurs de taxi. Bravo et bon succès dans votre nouvelle carrière!

L'ASSURANCE TAXI PLUS



Un taxi, c'est une entreprise, un outil de travail, une source de revenus. Et cela, **belairdirect** le comprend et vous le prouve avec son assurance sur mesure Taxi Plus.

Une protection sur mesure!

- Jusqu'à 50\$ par jour en compensation pour la perte d'utilisation de votre véhicule*
- 60 000\$ pour les dommages aux véhicules loués ou empruntés
- Exemption de franchise en cas de délit de fuite** ou de perte totale
- 1 million\$ en responsabilité civile des entreprises des propriétaires et/ou chauffeurs de taxi
- 5 000\$ pour les dommages aux biens confiés avec Taxi Cargo
- Service 24/7 pour réclamations urgentes

Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent.
Offre d'une durée limitée. *Maximum de 750\$ par réclamation.
**Rapport de police requis.

OFFRE EXCLUSIVE!

REMISE DE 100 \$

belairdirect vous offre une remise de 100\$ applicable sur votre franchise lors d'une réclamation, avec toute nouvelle police d'assurance taxi.

1 866 822.TAXI |
1 866 822.8294

belairdirect.
assurance auto



Consultations publiques —

La Commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement et la Commission du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures ont effectué des consultations publiques sur l'industrie du taxi en novembre et décembre dernier. Le 31 mars, au terme de leurs travaux, les commissions font les recommandations suivantes au conseil de ville et au conseil d'agglomération.

La gouvernance

R-1 • De revoir la gouvernance du Bureau du taxi et du remorquage (BTR) dans son ensemble et de dissocier le volet taxi du volet remorquage pour faire du Bureau du taxi une entité distincte selon la formule d'une société paramunicipale, dotée d'un conseil d'administration qui soit représentatif de l'agglomération de Montréal, de l'industrie du taxi et de l'ensemble des clientèles desservies;

R-2 • D'accorder à cette nouvelle entité le mandat prioritaire du développement de l'industrie du taxi, tout en conservant son rôle de guichet unique et son mandat actuel d'application réglementaire et de concertation;

R-3 • De maintenir à l'intérieur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), le volet remorquage de l'actuel BTR, compte tenu du caractère plus coercitif et des fonctions de contrôle et de surveillance généralement associés à cette activité;

R-4 • De nommer au nouveau conseil d'administration douze membres qui soient représentatifs du grand public, des différentes

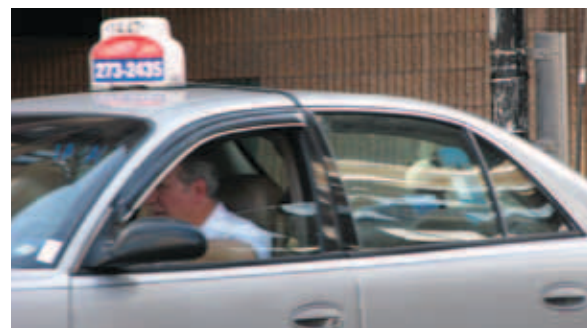
clientèles et des différents groupes présents dans l'industrie du taxi à Montréal. Le conseil serait composé comme suit:

- un élu de la Ville de Montréal au poste de président du conseil d'administration;
- deux élus choisis parmi les membres des conseils municipaux et d'arrondissement de l'agglomération;
- un membre de la direction de la Société de transport de Montréal;
- un membre de la Direction des transports de la Ville de Montréal;
- un représentant de l'industrie touristique;
- un représentant de la clientèle à mobilité réduite;
- un représentant des titulaires de permis de propriétaires de taxis;
- deux représentants des chauffeurs de taxi;
- un représentant des titulaires de permis de propriétaires de limousines;
- un représentant des intermédiaires en services.

Un représentant du ministère des transports du Québec ainsi que le directeur du Bureau de taxi agiront à titre de membres observateurs.

Le service à la clientèle et le développement de l'industrie

R-5 • De confier au nouveau conseil d'administration le mandat de revoir le contenu de la formation destinée aux nouveaux chauffeurs ainsi qu'aux chauffeurs en titre; de rendre obligatoire la formation des chauffeurs dans les domaines qui les concernent, comme le transport de personnes handicapées, et d'introduire dans les programmes de formation la notion de conduite écologique;



recommandations

R-6 • De confier au nouveau conseil d'administration le mandat de rehausser les exigences en matière de qualité des véhicules, en proposant des modifications au Règlement sur le transport par taxi de la Ville de Montréal (RCG 10-009) pour que les nouveaux véhicules mis en service correspondent aux seuils de 3 ans et de 8 ans, respectivement lors de leur mise en service et leur retrait;

R-7 • De confier au nouveau conseil d'administration le mandat de rendre obligatoire, par voie réglementaire, l'installation dans les véhicules taxis de taximètres électroniques émettant des reçus; de prévoir des mesures réglementaires pour favoriser l'installation dans les véhicules taxis d'équipements permettant le paiement électronique et de nouvelles technologies telles que le système de géorépartition (GPS) et les écrans interactifs destinés à la promotion culturelle et touristique de la métropole et de s'assurer qu'ils soient accessibles universellement dans les véhicules destinés au transport adapté;

R-8 • De confier au nouveau conseil d'administration le soin d'entamer une réflexion vers l'identification des spécifications d'un modèle universel et d'une couleur unique de taxi;

R-9 • De confier au nouveau conseil d'administration le mandat d'apporter des modifications au Règlement sur le transport par taxi (RCG10-009) pour favoriser la conversion graduelle de la flotte de taxis vers les véhicules éco-énergétiques ou hybrides; et parallèlement, de demander à l'Agglomération de Montréal de se doter, d'ici 2017, d'un programme de véhicules taxis écologiques répondant aux critères développés par la Direction de l'environnement et du développement durable et approuvés par

les instances décisionnelles en matière de réduction des gaz à effet de serre;

R-10 • De confier au nouveau conseil d'administration le mandat de prévoir par règlement l'inspection annuelle des véhicules usagés pour leurs taux d'émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre;

R-11 • De confier au nouveau conseil d'administration le mandat de proposer aux instances décisionnelles des orientations en matière de localisation des postes d'attente temporaires et permanents et de signalisation destinée au taxi, en collaboration avec les représentants de l'industrie du taxi, la Direction des transports de la Ville de Montréal et les arrondissements concernés.

Le transport adapté et le développement de l'industrie

Considérant l'importance d'augmenter l'offre de service en transport adapté, et considérant l'ouverture du marché que représente le transport adapté comme élément de développement de l'industrie;

R-12 • De confier au nouveau conseil d'administration le mandat d'identifier les besoins actuels et futurs en matière de transport de personnes à mobilité réduite et d'améliorer l'offre de service en matière de transport adapté en apportant les modifications réglementaires nécessaires pour que les intermédiaires en services de taxis (permis réguliers) s'engagent à fournir et à assurer la disponibilité d'un pourcentage de véhicules adaptés représentant au moins 5 % de l'ensemble de leur flotte de véhicules en service.



La collaboration avec la Société de transport de Montréal (STM)

Considérant que l'industrie du taxi représente un partenaire incontournable du mouvement de transport collectif montréalais;

R-13 • De confier à la STM, dans le cadre de sa représentation au conseil d'administration de la nouvelle entité et en partenariat avec les autres membres :

- la coordination des efforts visant à assurer la complémentarité des différentes offres de service en transport collectif;
- le développement des partenariats avec l'industrie du taxi à l'occasion des grands événements et lors de perturbations de service;
- l'augmentation du nombre de voies réservées en vue d'améliorer l'efficacité des taxis dans leurs déplacements.

Le taxi collectif et le taxi partage

R-14 • De confier au nouveau conseil d'administration, en partenariat avec la STM, le mandat de proposer des mesures visant :

- l'augmentation de l'offre de services de taxi collectif pour mieux répondre aux nouvelles demandes de dessertes locales dans des quartiers peu denses;
- la mise en place progressive d'un service de taxi-partage dans quelques secteurs à forte densité, ce qui offrirait une meilleure desserte des infrastructures en transport collectif tout en réduisant l'émission de gaz à effet de serre.

Le transport illégal

Considérant l'importance de contrer les pratiques déloyales et le transport illégal par taxi;

R-15 • De confier à la nouvelle entité le mandat d'accentuer le contrôle du transport illégal et de faire des représentations auprès du ministère des Transports du Québec afin d'apporter les modifications législatives nécessaires :

- pour augmenter le coût des amendes en matière de transport illégal;
- et conférer plus de pouvoirs aux inspecteurs en matière de saisie de véhicules illégaux;
- et d'augmenter à cette fin le nombre d'inspecteurs dédiés au contrôle du transport illégal.

La création d'un fonds de développement

Considérant les impacts financiers que pourraient représenter l'application de certaines mesures proposées;

R-16 • De confier au nouveau conseil d'administration le soin d'identifier des pistes de financement en vue de la création d'un « fonds de développement » qui permettrait de subventionner différentes mesures incitatives.

Le plan de transport

R-17 • De demander à la Direction des transports de la Ville de Montréal d'intégrer les recommandations issues de la consultation sur le taxi aux prochaines étapes de la mise en œuvre du *Plan de transport* en vue de bonifier les interventions prévues au chapitre du taxi.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité à l'exception de la R-4 qui a été adoptée à la majorité des membres présents; les conseillères Caroline Bourgeois et Suzanne Décarie ainsi que le conseiller Benoît Dorais ayant exprimé leur dissidence à l'égard de cette recommandation.



Elle accouche dans son taxi

Le métier de chauffeur de taxi mène à tout



M. Koubayati fait voir sa salle d'accouchement.

Le 9 mars dernier, vers 4 heures du matin, au début de son quart de travail, M. Joseph Koubayati reçoit un appel pour prendre un couple dans le nord de la ville. Destination : hôpital Saint-Luc. Cela presse, madame est sur le point d'accoucher. Peu après le départ, les contractions de la femme s'accroissent. « Vite, vite ! » dit le mari. Trop tard, elle perd ses eaux, l'accouchement débute. M. Koubayati repère une auto-patrouille dans une station-service à l'angle de Jarry et Christophe-Colomb. Il se stationne, descend et se précipite vers les policiers. Ceux-ci, médusés, finissent par comprendre l'urgence de la situation et appellent une ambulance. De retour à son véhicule, surprise ! M. Koubayati constate que le mari tient le bébé dans ses mains. Les policiers, qui sont en contact avec les ambulanciers, prennent les choses en main. Le chauffeur, lui, se remet de ses émotions. Bientôt, l'ambulance arrive sur les lieux ; parents et bébé sont transportés à l'hôpital. Cela s'est déroulé très vite, à 5 h 30 tout était terminé. Tous se portent bien.

Originaire du Liban, Joseph Koubayati vit au Québec depuis 20 ans. Père de trois enfants dont il est très fier, il conduit un taxi depuis 1999. Dans cette aventure, il a trouvé que tout le monde, policiers et ambulanciers, avait bien collaboré. « Un travail de pros », dit-il. Pour son beau geste, le BTR va lui faire parvenir une lettre de félicitations et un certificat VIP. Bravo ! M. Koubayati pour votre sang froid !

GINGRAS TAXIMÈTRE-CELLUBEL COMMUNICATIONS INC.

5844 des Écores, #100, Montréal (Québec) H2G 2J1
☎ 514-272-3924 / fax 514-277-2656 / sans frais 1-877-272-3924

Taximètre NG de Garvin
électronique
Garantie de deux ans
pièces et main d'œuvre



Radio Kenwood
TK-7102
TK-7160
TK-8102
TK-8160



Garantie deux ans pièces et
un an sur main-d'œuvre

Dome A-11 et dome VISA
disponibles
Mandataire de la CTQ
(validation)

Contrat de service disponible
sur la majorité des modèles
de radio

Nous réparons et installons
toutes marques de compteurs
et de radios. Venez nous
rencontrer !

NOUS SOMMES 8 À VOTRE SERVICE!

Les voitures préférées des chauffeurs de taxi

Tout comme les consommateurs, les chauffeurs de taxi préfèrent les voitures offrant un bon rapport qualité/prix, confort, fiabilité, faible consommation de carburant, conduite agréable, bonne tenue de route et, pour plusieurs, coffre de grande taille. Bingo! Alors quel modèle choisit-on? Précisons tout de suite que la majorité des chauffeurs de taxi de Montréal ne sont pas propriétaires de leur véhicule, donc ne participent pas à la décision d'achat. Voici quelques commentaires recueillis auprès de propriétaires et de garagistes qui effectuent ces choix. Comme vous pourrez le constater, ces propos sont souvent contradictoires. Il y a donc une bonne part de subjectivité dans les décisions d'achat. Premier constat: les voitures européennes, considérées trop chères, sont quasi absentes, et les véhicules hybrides, marginaux.

Ce qu'ils en pensent

Yvon Comtois, garagiste-propriétaire, a opté pour les japonaises avec 20 Nissan Altima 2006. Ancien chauffeur de taxi, il estime que «les japonaises

sont un meilleur choix, car elles sont plus confortables que les américaines et les pièces sont abordables et facilement disponibles. Question de fiabilité.»

Claude Gauthier, également garagiste-propriétaire, possède un parc de taxis composé de Chevrolet Cavalier et Cobalt. «Les américaines, dit-il, sont moins chères à l'achat et à la réparation.»

George Azzi, directeur général de Taxi Co-op, convient que «les propriétaires recherchent les voitures qui ont le moins de problèmes mécaniques et qui sont les moins chères». Son entreprise de répartition comprend 330 voitures membres, avec une prédominance pour les Toyota Camry, Hyundai Sonata et Chevrolet Malibu.

Denis Laramée, directeur général adjoint de Taxi Diamond, service de répartition le plus important à Montréal comptant 1000 voitures membres, précise que la Toyota Camry se démarque. «Les japonaises consomment moins, affirme-t-il, et sont un peu plus fiables que les

autres, mais sont plus chères à acheter et à réparer.»

Mohammed Jawad, ancien chauffeur devenu directeur de Taxi-Hochelaga, ajoute que «les chauffeurs préfèrent également une voiture très confortable».

Et vous, qu'en dites-vous? Pas facile de s'y retrouver dans tout ça! Que faire de ces opinions divergentes? Pour vous guider, voici les voitures les plus utilisées à Montréal pour le transport par taxi.

MODÈLES	NOMBRE
Toyota Camry	1363
Chevrolet Malibu	609
Nissan Altima	394
Buick Century	318
Chevrolet Impala	297
Ford Taurus	235
Dodge Caravan	165
Hyundai Sonata	149
Buick Allure	117
Chevrolet Uplander	91

CHASSÉ TOYOTA

Venez essayer la toute nouvelle Camry

Connaissez-vous le crédit d'impôt, qui peut atteindre jusqu'à \$2000 pour les taxis hybride? Contactez-nous!

2011

LUB EXPRESS

20%

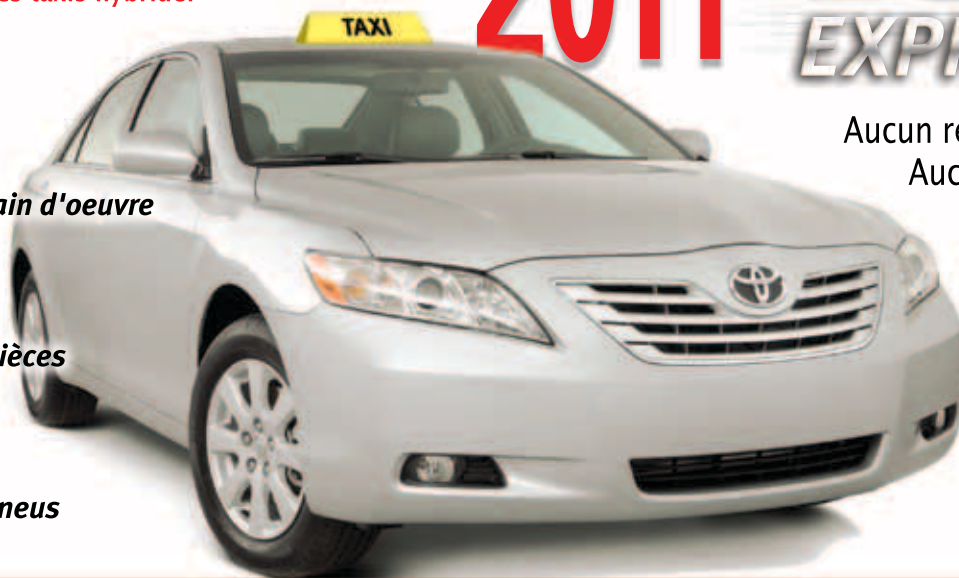
de rabais sur la main d'oeuvre

15%

de rabais sur les pièces

10%

de rabais sur les pneus



Aucun rendez-vous.
Aucune attente.



Au coeur du
centre-ville
de Montréal

chassetoyota.com 819 Rachel Est, Montréal, coin ST-Hubert 514 527.3411

Place à amélioration

Un peu plus de service SVP

Dans le cadre des consultations publiques sur l'industrie du taxi organisées par la Ville de Montréal l'automne dernier, le président-directeur général de Kéroul, André Leclerc, déposait le 1^{er} décembre un mémoire sur la piètre disponibilité des taxis adaptés à Montréal. Document bien accueilli par les membres de la Commission.

Ironie du sort

À la fin de la rencontre, M^{me} Isabelle Ducharme présidente du conseil d'administration de Kéroul et M. Leclerc quittent la salle du Conseil municipal pour prendre les transports adaptés qu'ils avaient réservés auprès de la STM. Tout se passe bien pour M^{me} Ducharme. M. Leclerc, lui, attend trente minutes sans qu'aucun véhicule se présente. En téléphonant à la

STM, il se fait répondre qu'il y a malheureusement eu confusion dans la requête et que l'on ne peut lui donner le service. M. Leclerc téléphone alors à trois entreprises de taxis accessibles, sans succès, personne ne peut aller le chercher. À 23 h 30, exaspéré, il doit faire appel à sa conjointe et la réveiller. Pour M. Leclerc, c'est bien la preuve que le besoin d'augmenter le nombre et la disponibilité de taxis accessibles est réel. Cette situation illustre le manque criant de taxis accessibles.

Montréal dispose d'environ 200 taxis accessibles et ils sont réquisitionnés en majorité par la STM pour les services spécialisés. Ils ne sont donc pas libres pour le taxi ordinaire. En comparaison, la ville de Boston en compte dix fois plus, soit 1850 taxis accessibles.

Il y a sûrement place pour l'amélioration du service!



ASSURANCE TAXI

**Programme d'assurances exclusif
pour les chauffeurs et les propriétaires de taxi**



**Le programme comprend
une assurance pour :**

- Votre taxi
- Les biens de vos passagers que vous transportez
- Votre responsabilité civile

Des prix compétitifs !
Un service personnalisé !
Rapidité de paiement !

AUTRES PRODUITS
D'ASSURANCE DISPONIBLES :
Automobile personnelle
Habitation



**Contactez-nous dès maintenant
514-522-2661 • 1-888-522-2661**

BURROWES
COURTIERS D'ASSURANCES

Marseille

Fronde contre le transport à rabais

Le 3 mars dernier, plus de 200 artisans propriétaires de taxis regroupés grâce à Facebook sont allés manifester à Avignon contre le transport *low cost*. La cible: l'entreprise de transport *Easy Take* qui offre depuis janvier 2010 des services de taxis au rabais. En France, conduire un taxi nécessite une licence (permis de taxi) dont le nombre est limité et le prix très élevé, on parle de 120 000 euros (165 675 dollars). Pour se passer de telles licences, la compagnie *Easy Take* profite d'un trou dans la loi adoptée

en 2009 visant à moderniser les services touristiques en permettant que l'activité touristique avec chauffeur soit plus souple. Elle a simplifié le régime juridique des voitures de tourisme avec chauffeur qui ne nécessite plus de licence, se limitant à une simple déclaration. Et seulement des cartes professionnelles sont délivrées à ces nouveaux chauffeurs. Ce qui réduit considérablement les frais d'exploitation de l'entreprise. Le flou juridique entourant cette

réforme permet à ces nouveaux chauffeurs d'offrir des courses à moitié prix, de solliciter la même clientèle et de gruger dans leur marché. Ils entrent en compétition directe avec les taxis classiques. De là la colère des taxis marseillais et le cri de ralliement: « Nous ne nous laisserons pas faire ! » Une histoire à suivre.



New York

Le maire de New York essuie un refus

Depuis quatre ans, Michael Bloomberg, maire de New York, tente de faire passer une loi imposant aux compagnies de taxi de troquer leurs anciennes voitures polluantes contre des véhicules consommant moins de carburant. La Cour Suprême vient de lui refuser cette possibilité.

La cour affirme que seules les agences fédérales peuvent légiférer sur les émissions de gaz carboniques. Le maire doit donc s'adresser à une instance gouvernementale supérieure pour effectuer cette démarche. Cependant, M. Bloomberg ne baisse pas les bras; il compte effectuer un lobbying intensif au Congrès pour modifier la loi. « Ce sont les pouvoirs locaux qui se retrouvent contraints de gérer les problèmes liés à l'énergie et au changement climatique, dit-il, tandis que le gouvernement fédéral semble incapable de régler cette question. »

Actuellement, la ville de New York fait tout de même bonne figure en terme de taxis écolos puisque 4400 des 13 237 véhicules qui parcourent la ville sont hybrides.

Consultez nos Experts.
7475, boul. Newman, bureau 520 Lasalle (Québec) H8N 1X3

Groupe Assurance ELCO Inc.
téléphone : (514) 766-7669
télécopieur : (514) 766-7270
sans frais : 1-800-567-5046

Programme conçu spécialement pour

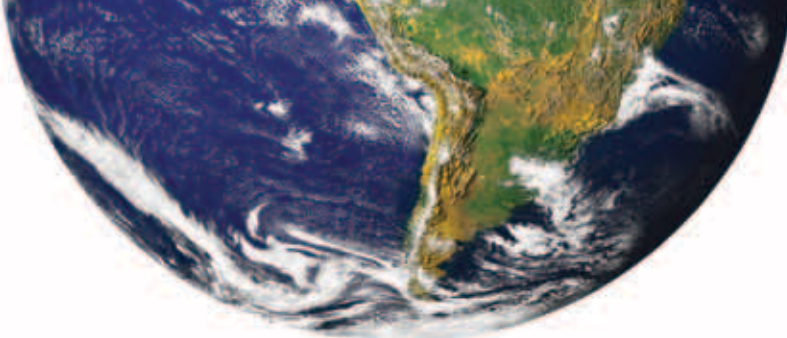
- Propriétaires de taxi et leur famille
- Chauffeurs de taxi
- Dirigeants et employés des entreprises de taxi

Avantages

- Soumission immédiate par téléphone
- Service personnalisé
- Financement de prime disponible
- Paiement de l'indemnité dans un court délai

Assurances générales

- Automobiles privées
- Habitation
- Véhicules récréatifs
- Et plus encore !



taxisdu monde

Admirez des répliques de voitures taxis de différentes villes du monde. Montréal devrait-elle suivre cette voie et adopter une couleur unique pour ses taxis ? Les avis à ce sujet sont partagés. Et vous, qu'en pensez-vous ?



Taxi de Mexico / La Coccinelle

La Coccinelle de Volkswagen était le taxi par excellence dans la ville de Mexico. Sa petite taille était idéale pour se faufiler à travers l'un des trafics les plus denses de la planète. Les couleurs de la voiture avaient une signification. Vert et blanc indiquaient qu'il s'agissait d'un taxi ordinaire et qu'on pouvait l'arrêter dans la rue.



Taxi de Tananarive / Renault R4 / 1984

Un des modèles les plus emblématiques de la firme Renault, la R4, fut produit à plus de huit millions d'exemplaires. Les dernières furent montées en Afrique. La R4 était affectée à la fonction de taxi en Amérique latine, sur le continent africain, ainsi qu'à Madagascar, où elle fait toujours partie de la physionomie de l'île.



Taxi de Frankfurt / Mercedes 240 D / 1972

Véritable voiture de luxe, la Mercedes 240 D offrait un habitacle vaste et confortable aux passagers. Seule l'inscription «TAXI» sur le toit permettait de la distinguer des autres voitures dans la circulation.



Taxi de New York / Le Checker

Le Checker au look des années quarante et cinquante est l'un des modèles les plus produits dans les usines de Kalamazoo, au Michigan. Pratiques, offrant un vaste intérieur, les Checkers ont circulé dans les rues de New York pendant près de cinquante ans. Jaunes, très voyants, ils étaient faciles à repérer dans la circulation.



Taxi de Bucarest / Dacia 1300 / 1980

Variante de la Renault 12, mais spécialement adaptée au marché roumain pendant la guerre froide, la Dacia 1300 fut la voiture des Carpates par excellence. Elle n'était pas seulement destinée au service de taxis, mais également à un usage privé, en plus de servir de véhicule officiel des hautes autorités du parti communiste.



Taxi d'Algier / Simca 1000 / 1962

Bien qu'elle était petite, la Simca 1000, jaune avec un toit bleu ciel, était facilement repérable dans la circulation de la métropole algérienne.



Taxi de Barcelone / Seat 1500 / 1970

Spacieuse et pratique, la Seat 1500 fut le taxi le plus répandu dans les principales villes espagnoles au cours des années soixante et soixante-dix. Aux couleurs de la ville de Barcelone, elle n'était pas munie d'un lantermon sur le toit, mais un petit feu vert indiquait si le taxi effectuait une course ou non. Seules les portes arrière affichaient l'inscription «TAXI».



Taxi de Tokyo / Hino Renault PA 62 / 1966

Comme son nom l'indique, cette curieuse voiture franco-japonaise commence à être fabriquée en 1962. Moins de deux ans plus tard, elle devenait le célèbre et inoubliable taxi des Jeux olympiques célébrés dans la capitale nipponne. Sur le toit, l'inscription «TAXI» était inscrite sur un plateau rectangulaire facilement identifiable pour les personnes qui ne parlaient pas la langue.

La retraite à 80 ans

Serge Briand, chauffeur de taxi le plus âgé à Montréal, célébrera son 80^e anniversaire le mois prochain. Après plus de 55 ans de service, il va bientôt prendre sa retraite. «J'ai encore la chance d'avoir la santé, dit le natif de Saint-Pierre-et-Miquelon, et je veux profiter de la vie pendant qu'il est encore temps. Je veux me remettre en forme et faire des randonnées à pied plus régulièrement. J'ai des projets de voyage. J'aimerais rouler en auto jusqu'à Terre-Neuve au cours de l'été.» M. Briand raconte

que son métier lui a permis de rencontrer des célébrités, dont l'ancien premier ministre Robert Bourassa, le chanteur Charles Aznavour et le joueur de hockey Mario Lemieux, mais aussi sa femme, une infirmière qu'il transportait de l'hôpital Sainte-Justine à son logement rue Saint-Denis. Que de souvenirs! «J'ai fait du taxi parce que je rêvais de liberté, d'indépendance, et parce que j'aimais conduire les gens.» Bonne retraite M. Briand!



Financement Taxi



NE LAISSEZ PAS FUIR LA CLIENTÈLE!

Un service de qualité courtois et personnalisé pour les gens de l'industrie du Taxi

- Financement et refinancement de permis de taxi et équipements
- Assurances vie, invalidité ainsi que protections personnalisées
- Offre du programme Solution Libre-Affaires de Visa Desjardins
- Offre promotionnelle sur hypothèque résidentielle et multi-logements
- Stratégies d'épargne adaptées à vos besoins : REER, REE, CELI et autres...
- Réponse rapide en 48 heures



Youssef Lachhab, BAA
Directeur de comptes
Plus de 10 ans d'expérience chez Desjardins
Poste 228

(514) 935-1123
Prenez un rendez-vous!

Marie-Michèle Poulin
Adjointe service taxi
Poste 130



Desjardins

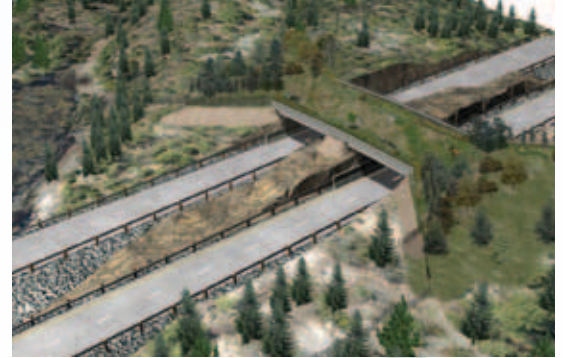
Caisse du Quartier de Saint-Henri
4545, rue Notre-Dame Ouest
Montréal (Québec)
H4C 1S3



Plus de 6 millions pour l'Aston Martin de James Bond

En 1969, le journaliste américain Jerry Lee achète pour 10 969 dollars l'Aston Martin DB5 1964, immatriculée JB007, qu'a pilotée Sean Connery dans *Goldfinger* et *Opération Tonnerre*. Il vient de la revendre 6 293 918 dollars. Toute une affaire ! Le nouveau propriétaire, Harry Yeaggy, un homme d'affaires américain, projette de

l'exposer dans son musée personnel dans l'Ohio. La voiture est munie de tous ses gadgets : mitraillettes, siège éjectable, plaques interchangeables, écran pare-balles, radar... qui ne fonctionnent pas. Évidemment ! Il n'y a que dans les films que ces jouets tournent rondement.



Un pont pour la traverse des animaux

En Ontario, un pont va être construit pour permettre aux animaux de traverser la route sans danger. Le passage, dont la mise en place coûtera aux alentours de 58 millions de dollars, évitera ainsi bien des collisions. Il prendra la forme d'un pont de 30 mètres de long dans une zone où un grand nombre d'accidents a été enregistré. Porcs-épics, rats-laveurs, élan, daims, ours... sont régulièrement impliqués dans des collisions. Le projet, pensé pour ne pas dénaturer le paysage, prend en compte la flore environnante, un aspect essentiel, car il constitue pour les différentes espèces une forte incitation à utiliser le passage.



26 filles dans une Mini

S'étant illustrée dans les publicités automobiles *Ford Human Car* et *Hyundai Life Shapes*, la troupe de danse Pilobolus a été mandatée par la société EMC afin de réaliser un record destiné à accompagner le lancement d'un nouveau système de stockage permettant de compiler plus de données dans moins d'espace. Le concept : combien de personnes peut-on faire entrer dans une Mini. Suite à une sélection sévère des candidates, 26 filles de petite taille ont réussi l'exploit. Selon les images, bon nombre d'entre elles sont sûrement des contorsionnistes.



Sauveteur malgré lui

À Buenos Aires en Argentine, une femme a fait une chute de 23 étages. Un chauffeur de taxi, qui venait tout juste de se stationner à proximité de l'hôtel Panamericano et de quitter sa voiture, lui a sauvé la vie. La malheureuse est tombée sur le toit du véhicule qui a amorti le choc. Elle souffre de plusieurs blessures, mais ses jours ne sont pas en danger. De quoi croire aux miracles !



Chauffeur faisant preuve de compassion

Au Royaume-Uni, Melissa Crosdale, 22 ans, se rendait à l'hôpital de Coventry en taxi pour accoucher. À quatre miles de l'arrivée, elle perd ses eaux et accouche dans la voiture. Le chauffeur lui demande alors 22 dollars pour la course et 63 pour le nettoyage. « Mon bébé était encore attaché au cordon ombilical et il était là, attendant d'être payé », dit-elle. Heureusement, l'ambulance est arrivée rapidement sur les lieux pour transporter la jeune maman et le bébé en sécurité. La centrale de taxi tente de contacter le chauffeur afin de lui rembourser les 85 dollars en témoignage de reconnaissance. Les temps sont durs !

Passage de crapauds — Route fermée

En Haute-Savoie en France, le Conseil général a décidé, suite aux démarches de plusieurs associations de protection de la nature, de fermer la départementale 190 à proximité du site de Bogève, pour permettre la migration de crapauds. À cette époque de l'année, des millions de batraciens se déplacent vers des points d'eau où se déroulent les accouplements. S'il n'y a aucune intervention, 30 à 50 % d'entre eux se feront écraser. Pour respecter l'horaire des crapauds, la route est fermée entre 18 h et 7 h. « Cet arrêté, même s'il peut paraître un peu fou, explique Joël Baud-Grasset, conseiller général du canton, a permis de mieux informer les riverains sur le mode de vie des batraciens, souvent mal connu. »

Le calendrier

Congrès

Electrochemical Society

Palais des Congrès
1^{er} au 6 mai
1400 délégués

International Society for Magnetic Resonance in Medicine

Palais des Congrès
7 au 11 mai
4500 délégués

CSN-Confédération des syndicats nationaux

Hyatt Regency
14 au 20 mai
2500 délégués

International Fertilizer Industry Association

Hilton Bonaventure | Le Centre Sheraton | Marriott Château
Champlain | Intercontinental Montréal | Westin Montréal
21 au 25 mai
1000 délégués

Canadian Marketing Association

Palais des Congrès
20 au 27 mai
1500 délégués

Canadian Institute of Mining, Metallurgy and Petroleum

Palais des Congrès
22 au 26 mai
1250 délégués

Consortium of Multiple Sclerosis Centres

Palais des Congrès
1^{er} au 4 juin
2000 délégués

Canadian Society of Chemistry

Palais des Congrès
6 au 10 juin
1200 délégués

American Society of Echocardiography

Palais des Congrès
11 au 14 juin
3100 délégués

Événements jusqu'au 30 juin

Festival MMM, 21^e Édition

Théâtre Plaza, rue St-Hubert
27, 28, 29 avril, 6 et 7 mai

Festival Vues d'Afrique

Divers endroits à Montréal
29 avril au 8 mai

La Biennale de Montréal

UQAM/Cœur des sciences
1^{er} au 31 mai

ELEKTRA, festival d'art numérique

Divers endroits à Montréal
4 au 8 mai

Festival de musique de chambre 16^e édition

Église Anglicane Saint-Georges
5 au 28 mai

Petits bonheurs-Le Rendez-vous culturel des tout-petits

Divers endroits à Montréal
6 au 15 mai

Festival Accès Asie 16^e édition

Divers endroits à Montréal
6 au 29 mai

Festival La Grande Rencontre Musique Québec-Irlande

UQAM/Cœur des sciences
12 au 15 mai

Festivalissimo

Divers endroits à Montréal
19 mai au 5 juin

Week-End Hot & Dry

Divers endroits à Montréal
20 au 23 mai

Festival TransAmérique 5^e édition

Divers endroits à Montréal
26 mai au 11 juin

Festival St-Ambroise Fringe

Parc des Amériques, boul. Saint-Laurent/Rachel
31 mai au 19 juin

MUTEK, festival international de musique électronique

Divers endroits à Montréal
1^{er} au 5 juin

Grand Prix du Canada

Circuit Gilles Villeneuve
Festival du Grand Prix: rue Crescent
10 au 12 juin

Les Francopholies

Divers endroits à Montréal
10 au 18 juin

Festival International de théâtre Yiddish

Centre Segal des arts de la scène
12 au 23 juin

TOTEM Spectacle du Cirque du Soleil

Quai Jacques-Cartier, Vieux-Port de Montréal
16 juin au 17 juillet

L'Empereur guerrier de Chine

et son armée de terre cuite
Musée des beaux-arts
Pavillon Jean-Noël Desmarais
Jusqu'au 26 juin

Festival International de Jazz

Divers endroits à Montréal
25 juin au 4 juillet



Les petites annonces

Propriétaire recherche

Chauffeur, A-11

jour, non-fumeur, T-11, Hochelaga,
Youssef, 514-550-9463

Chauffeur, A-11

taxi avec radio, 6 soirs par semaine,
Jumice, 438-764-4208

Taxi à louer, single

Pontiac VIP, références,
Louis Obed Cameus, 450-628-4812

Chauffeur,

transport adapté,
Behtani, 514-576-7959

Chauffeur recherche

Single,

jour, nuit,
Claude, 514-571-1314

A-11 ou compagnies,

soirée, vendredi, samedi, dimanche,
Ali, M. Abougrene, 514-943-9897

Single, Diamond,

Jacques Allio, 514-388-1000

À vendre

Permis, 200 000 \$, Buick 2006,

M. Florentino Alves, 514-368-4759, 514-601-1582,
514-603-0199

Permis, A-05, Nissan Altima,

prix négociable, Belgaid, 514-996-3924

Permis, 210 000 \$, Toyota Camry 2008,

Charles, 514-358-0896 ou 450-424-2392

Permis, A-11, Hochelaga, soir, nuit,

Jean Michel, 514-812-1444

Permis, A-11, 210 000 \$,

à discuter, Malibu 2006,
Innocent Barthélémy 450-686-0034, 514-886-4749

Permis, 197 000 \$, ferme,

Camry 2005,
Jean-Louis 514-973-1174

Permis, A-11, 220 000 \$

Toyota Camry 2006, Diamond,
Librada (Brenda) Samson, 514-737-3615

Permis, A-11, prix à discuter,

Mitubishi Galant,
Joseph, 514-591-0460.

Permis, 215 000 \$,

Dodge Caravan 2008, radio, taximètre,
André Robert, 514-727-1897, 514-884-2331

Permis, Coop de Montréal,

Salma, 514-239-0902

Permis, A-11, 10 voitures, 170 000 \$ chacune,

compagnie complète,
Jacques Allio, 514-831-5900

Permis, A-11, véhicule adapté Pontiac Montana 2008,

transport régulier et adapté,
Abdelkader, 514-260-1269

Permis, A-11, Chevrolet Malibu Impala, jour, soir,

Jean Prévilles ou Fustes Dossous, 514-651-4754,
514-886-2034

Permis, A-11, 215 000 \$, Ford Taurus SW,

Coop de Montréal,
Joseph 514-781-0266, en après-midi



COLLECTIONNEUR DE PLAQUES

Propriétaire de permis de taxi pendant plusieurs années, Marcel Renaud est toujours chauffeur de taxi et... collectionneur de plaques d'immatriculation. Il en possède plus d'une centaine sagement alignées sur un mur de son garage. Avec une petite spécialité pour les plaques de taxis. Passionné, il fait régulièrement les marchés aux puces et peut même aller jusqu'à Carlisle en Pennsylvanie pour se procurer cet objet de désir. Une ballade d'une dizaine d'heures qu'il fait en compagnie d'autres accros. Le déplacement en vaut la peine paraît-il, un marché spécialisé dans les pièces d'autos sur plusieurs kilomètres carrés. On y trouve tout et bien sûr des plaques. Un vrai bonheur. Sa plus vieille date de 1922 et il en est très fier!



Rédaction

Béatrice Miszczak
Bureau du taxi et du remorquage
Ville de Montréal

Production graphique

Fusion Communications & Design

Impression

Presse Papiers

Taxi Le Journal est publié par le
Bureau du taxi et du remorquage
de la Ville de Montréal

4949, rue Molson
Montréal (Québec) H1Y 3H6

Tél.: 514 280-6600 | Fax : 514 280-6596

Taxi Le Journal est imprimé à 5000 exemplaires, 4 fois l'an,
et distribué gratuitement aux chauffeurs de taxi de l'île de
Montréal.

ISSN 1480-6193



CHANTAL BEAUCLAIR

Votre conseillère
Services aux entreprises

ABDELHAKIM BOUNIF

Votre directeur de comptes
Services aux entreprises

M'HAMED KACER

Votre directeur de comptes
Services aux entreprises

NATHALIE MATHIEU

Votre directrice de comptes
Services aux entreprises

ELIANE TESSIER

Votre conseillère
Services aux entreprises

EDDY VALENTIN

Votre agent
Services aux entreprises

L'ÉQUIPE EN FINANCEMENT
D'ENTREPRISES TAXI DE LA CAISSE
DESJARDINS CITÉ-DU-NORD DE
MONTRÉAL EST FIÈRE D'ÊTRE LE MOTEUR
DE LA RÉALISATION DE VOS PROJETS !

VOUS CONNAISSEZ LE TAXI MIEUX QUE PERSONNE. NOUS, ON CONNAÎT LES FINANCES.

La Caisse Desjardins Cité-du-Nord de Montréal, votre partenaire en financement d'entreprises TAXI, peut vous aider vite et bien.

Fièbre d'une expertise depuis 1989 dans le financement du secteur TAXI, son équipe est ravie de vous proposer des services financiers adaptés à vos besoins : financement de permis, fonds de roulement, régimes d'épargne, assurance vie et invalidité, achats de véhicule, investissements, etc.

C'est simple, rapide et efficace.

**Prenez rendez-vous
au 514 382-6096**



Desjardins
Caisse Cité-du-Nord
de Montréal

desjardins.com

Coopérer pour créer l'avenir

Profitez des
**meilleures conditions de
financement** de l'industrie
du taxi, partout au Québec!



514 353-2757 | 1 866 227-2091 | www.fintaxi.ca

FinTaxi est propriétaire du Carrefour du Taxi et de l'École du Taxi.

